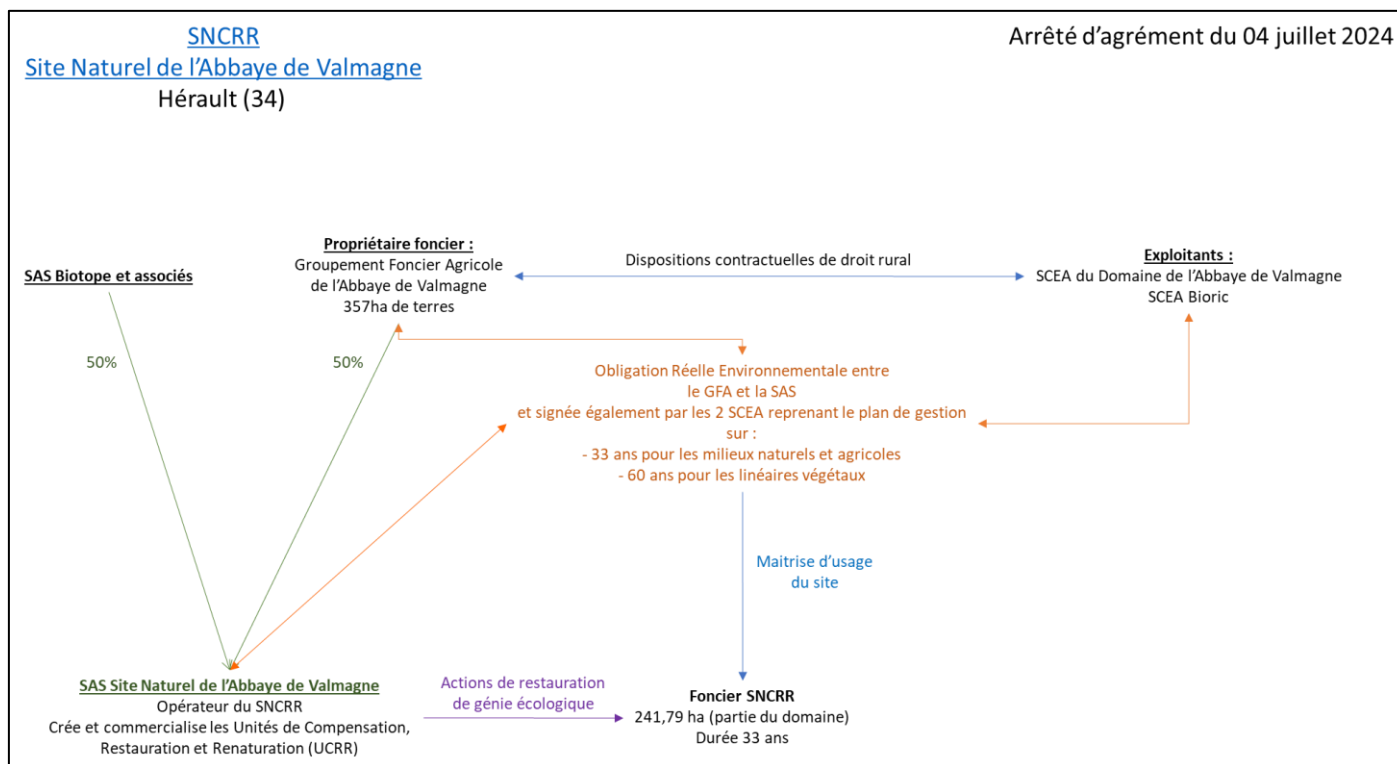


Exemple de maîtrise foncière par la création d'une société opératrice du site

L'agrément du SNCRR de l'Abbaye de Valmagne est détenu par une société opératrice du site, qui intègre le prioritaire foncier au capital de la dite-société, avec la société Biotope, qui détient la compétence technique nécessaire à la mise œuvre et gestion du SNCRR. Ce montage constitue une solution innovante pour assurer la maîtrise de la propriété du foncier par l'opérateur, sans pour autant passer par une acquisition foncière ou un bail emphytéotique (voir fiche descriptive dans l'onglet « outil de maîtrise foncière »). Ce dispositif est complété par la mise en œuvre d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) (voir fiche descriptive dans l'onglet « outil de maîtrise foncière ») signée par la société opératrice du SNCRR, le propriétaire foncier et les exploitants agricoles (figure ci-après) qui permet s'assurer la maîtrise de l'usage du site.



Ce document a été élaboré dans le cadre du groupe de travail « modèle économique et garanties des crédits biodiversité » relatif aux SNCRR. Vous retrouverez l'ensemble des productions du groupe de travail sur la [page dédiée aux SNCRR](#).